CROUY-SUR-COSSON

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2018

Public : 1 personne

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2018

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Aurore BOIDRON, M. Davis BORNET, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLEMENT,

Absents excusés : M. Yan PERTHUIS qui donne procuration à M. Luc MARCHAND, Mme Christine DARDEAU, M. Patrick JULIEN.

Absents : M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

Secrétaire de séance : M. Davis BORNET

Approbation du procès-verbal du 16 février 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Opération de sécurisation des réseaux Chemin du Gué

Madame le Maire informe les membres présents, qu'il serait souhaitable de remettre ce sujet au vote lors d'un prochain conseil municipal.
En effet, elle a rencontré Monsieur CLEMENT, Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord, qui envisage de voir avec ses services, s'il est possible d'accorder une aide financière pour l'enfouissement du réseau téléphonique, les budgets de la commune ne permettant pas de financer cette opération d'un coût de 10 906.56 €.

Taux d'imposition des trois taxes locales directes pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les trois taxes d'imposition pour l'année 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation 15.51 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49.11 %

Pour un produit fiscal attendu de 162 378.00 €

Subventions pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Compte 6574 :

ADMR 41	400.00 €
ASSAD	155.00 €
Domicile Val de Loire	150.00 €
FSE (StLaurent)	146.00 €
BTP CFA	120.00 €
CFA1	120.00 €
MFR Gien	60.00 €
Souvenir Français	80.00 €
SPA Sassay	408.00 €
Secours Catholique	30.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers St Laurent	70.00 €
CAUE	85.00 €
Cdsae IME CROSS	100.00 €
UCPS	200.00 €
Comité des Fêtes	250.00 €
Jeux 14 juillet versé au Comité des Fêtes	60.00 €
UNC-UNCAFN	250.00 €
UNRPA	250.00 €
SOLOGNE DANCE COUNTRY 41	100.00 €
Coopérative Scolaire	550.00 €
Cantine Scolaire	250.00 €
Réserve	166.00 €
Total du 6574 :	**4 000.00 €**

Convention avec la Commune de Saint-Laurent-Nouan pour la participation des assistantes maternelles au RAM

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Laurent-Nouan pour la participation des assistantes maternelles de la commune au RAM de Saint-Laurent.

Le montant de la participation financière est de 9 € par séance payable annuellement.

DECISIONS DU MAIRE :

Redevance d'occupation du domaine public orange année 2018

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, complétée par le décret d'application n° 2005-1676 du 27.12.2005 article R 20-52, Orange doit déclarer

les installations d'infrastructure de télécommunications existantes implantées sur le domaine public routier.
Pour l'année 2018, la redevance est fixée à 1 338.40 €.

Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :
- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 21 février 2018 par la SCP PERCHET CHAUVEAU Notaires à Saint-Dyé sur Loire pour la parcelle appartenant à Monsieur Jean-Pierre SIRON cadastrée section C 633 sise 15, Rue des Charmilles.

Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :
- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 21 février 2018 par Maître Alexis NOGUET Notaire à CONTRES pour la parcelle appartenant à Madame BROQUET Gersande et Madame PUCHARD Marie-Laure cadastrée section C 744 sise 8, Cité de la Blanchardière.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire signale être déçue par certains artisans qui travaillent pour la commune. Suite à la dégradation, lors d'une location, de la porte du placard de la Maison Communale, il a été demandé des devis. Le locataire a trouvé que les devis étaient élevés, il a contacté les entreprises et bizarrement, les devis ont été revus à la baisse.
Il n'est pas normal que lorsque le devis est fait pour la mairie, pour des demandes identiques, il soit plus élevé que lorsqu'il est fait pour un particulier.

Elle présente le projet de décoration de Noël sur la place de l'Eglise.

Elle rappelle qu'une réunion aura lieu le 19 avril avec les Communes du secteur Est et les Conseillers Municipaux. Elle demande qu'un maximum de conseillers soient présents.

Elle donne lecture du courrier de Monsieur BUDAVAS qui concerne son projet d'exposition d'insectes de nos régions.

Monsieur BORNET signale que suite à des travaux, Route de Saint-Laurent il y a un trou assez dangereux. Voir pour renforcer la signalisation.

Monsieur MAURICE a eu des compliments pour la propreté du cimetière.

La séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance	Le Maire
M. Davis BORNET	Mme Claudette SORIN